

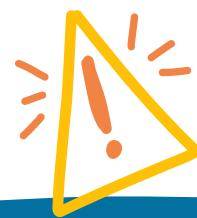
30 JOURS POUR PROTEGER L'EAU

DU
15 OCTOBRE
AU
14 NOVEMBRE
2025

LE BASSIN VERSANT DE LA VILAINE



72 % de l'eau potable du bassin versant provient des rivières et barrages. Elle est donc particulièrement **sensible aux pollutions**.



UNE SITUATION SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE ALARMANTE

- Seulement 8 % des masses d'eau sont en bon état écologique.
- Des **micropolluants** (pesticides, PFAS...) sont retrouvés dans la quasi-totalité des prélèvements.

COMMENT PARTICIPER ?

En contribuant à la **consultation publique** sur la révision du SAGE Vilaine.



www.registre-dematerialise.fr/6738/



C'EST QUOI ?

Un document qui va **réglementer la gestion de l'eau** sur le bassin versant de la Vilaine durant les prochaines années.

QUE DEMANDER ?

Une meilleure **protection des rivières et de l'eau potable** ! Il est envisagé l'interdiction de certains pesticides près de cinq captages d'eau potable, une meilleure protection des zones humides et l'interdiction d'urbaniser en zone inondable. Mais certains **représentants agricoles** œuvrent depuis des mois pour empêcher l'intégration de ces mesures dans le SAGE. Invitons la Commission locale de l'eau à **ne pas céder à leurs pressions** !

